



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1056) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BOUQUET,
MESSIAEN ET LOUDIÈRES, A L'ASSOCIATION «
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE »**

**DÉCISION N° DM-25-176
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle dans la salle Bouquet, les 10, 13, 17, 20, 24 et 27 juin de 9h00 à 18h00, les 12 et 19 juin de 13h00 à 17h00, le 16 juin de 9h00 à 16h30 et les 18 et 25 juin 2025 de 9h00 à 16h00 ; dans la salle Messiaen, le 12 juin de 9h00 à 13h00, le 14 juin de 12h30 à 18h00 et le 21 juin 2025 de 10h00 à 18h00 ; dans la salle Loudières, les 19, 23 et 26 juin 2025 de 9h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle dans la salle Bouquet, les 10, 13, 17, 20, 24 et 27 juin de 9h00 à 18h00, les 12 et 19 juin de 13h00 à 17h00, le 16 juin de 9h00 à 16h30 et les 18 et 25 juin 2025 de 9h00 à 16h00 ; dans la salle Messiaen, le 12 juin de 9h00 à 13h00, le 14 juin de 12h30 à 18h00 et le 21 juin 2025 de 10h00 à 18h00 ; dans la salle Loudières, les 19, 23 et 26 juin 2025 de 9h00 à 16h00.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13050H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025